

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA GREEN STEP

Conseillée par Sodica ECM

Présentée par Crédit Agricole Alpes Provence



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE RICHEL GROUP



Le présent document relatif aux autres informations de la société Richel Group a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le 20 janvier 2016, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisitions. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Richel Group.

Le présent document complète la note en réponse visée par l'Autorité des marchés financiers le 19 janvier 2016 sous le numéro 16-028, en application d'une décision de conformité en date du 19 janvier 2016 (la « **Note en réponse** ») relative à l'offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire (l' « **Offre** »).

Le présent document est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org), sur le site Internet de Richel Group (www.richel.fr), et peut être obtenu sans frais auprès de :

- RICHEL GROUP, Zone Artisanale Les Grandes Terres, route de la gare, 13810 Eygalières ;
- SODICA ECM, 100 boulevard du Montparnasse 75014 Paris ;
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE, 25 chemin des 3 cyprès, 13097 Aix en Provence.

TABLE DES MATIERES

1.	Préambule : présentation de l’Offre	3
1.1.	Rappel des principales caractéristiques de l’Offre	3
1.2.	Modalités de financement de l’Offre et frais liés à l’Offre	3
2.	Informations requises au titre de l’article 231-28 du Règlement général de l’AMF	4
3.	Présentation de Richel Group	4
3.1.	Renseignements généraux concernant la société	4
3.1.1.	Dénomination sociale	4
3.1.2.	Forme juridique – Siège social	4
3.1.3.	Registre du Commerce et des Sociétés et code APE	4
3.1.4.	Durée	4
3.1.5.	Objet social	4
3.1.6.	Exercice social	5
3.2.	Informations générales concernant le capital social de la Société	5
3.2.1.	Capital social	5
3.2.2.	Modification du capital	5
3.2.3.	Libération des actions	5
3.2.4.	Forme des titres	6
3.2.5.	Franchissement des seuils	6
3.2.6.	Transmission et indivisibilité des actions	6
3.2.7.	Répartition de l’actionnariat	7
3.3.	Administration, direction et contrôle de la Société	7
3.3.1.	Conseil d’administration	7
3.3.2.	Délibérations du conseil	7
3.3.3.	Pouvoirs du conseil d’administration	7
3.3.4.	Composition des organes de direction	8
3.3.5.	Mode d’exercice de la direction générale	8
3.3.6.	Président du conseil d’administration	8
3.3.7.	Direction générale	9
3.3.8.	Commissaires aux comptes	9
3.4.	Gouvernance	9
3.5.	Assemblées générales	10
3.6.	Description des activités de Richel Group	11
3.6.1.	Principales activités	11
3.6.2.	Organigramme	11
3.6.3.	Evénements exceptionnels et litiges significatifs	11
3.6.4.	Effectif	12
4.	Evènements récents intervenus depuis la publication du rapport financier annuel	12
4.1.	Résolutions approuvées par l’assemblée générale des actionnaires du 24 juillet 2015	12
4.2.	Communiqués de presse	13
5.	Attestation de la société relative au présent document	17
6.	Annexe : Rapport financier annuel au 31 mars 2015	18

1. Préambule : présentation de l'Offre

1.1. Rappel des principales caractéristiques de l'Offre

En application de l'article L.433-1 du Code monétaire et financier et conformément au titre III du livre II et en particulier aux dispositions des articles 231-1, 233-1 2°, 235-2 et 234-2 du règlement général de l'AMF, Green Step, société par actions simplifiée au capital de 11 676 500 euros, dont le siège social est situé Quartier de la Gare, 13810 Eygalières, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Tarascon sous le numéro 812 702 850 (« **Green Step** » ou l'« **Initiateur** ») a déposé le 6 janvier 2015 auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'achat simplifiée (dont les projets de note d'information et de note en réponse) aux termes duquel Green Step propose, de manière irrévocable, aux actionnaires de Richel Group, société anonyme à conseil d'administration au capital social de 1 713 364,80 euros, dont le siège social est situé Zone Artisanale Les Grandes Terres, route de la gare, 13810 Eygalières et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Tarascon sous le numéro 950 012 245 (ci-après « **Richel Group** » ou la « **Société** ») d'acquérir la totalité des actions Richel Group non détenues par elle, soit au 6 janvier 2016, un nombre maximum de 302 691 actions Richel Group, au prix de 9,50 euros par action Richel Group payable exclusivement en numéraire, dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** »). L'Offre revêt un caractère obligatoire en raison du franchissement en hausse par Green Step des seuils de 50% du capital et des droits de vote de Richel Group.

En application des articles 237-14 à 237-19 du règlement général de l'AMF, si l'Initiateur venait à détenir plus de 95% du capital et des droits de vote de Richel Group à l'issue de la présente Offre, Green Step demandera la mise en œuvre d'un retrait obligatoire dès la publication par l'AMF de l'avis de résultat de l'Offre et au plus tard dans les trois mois de sa clôture. Dès lors, les actions de la société Richel Group qui n'auront pas été apportées à l'Offre seront transférées à l'Initiateur moyennant une indemnisation de 9,50 euros par action, égale au prix de l'Offre.

L'Offre s'inscrit dans le cadre d'une prise de participation indirecte de BNP Paribas Développement dans Richel Group, réalisée par l'intermédiaire de la société Green Step, dans le cadre d'une réorganisation des participations des familles de MM. Christian et Jean-Marc Richel au capital de Richel Group.

Green Step a été constituée le 22 juillet 2015 pour les besoins de l'offre publique d'achat simplifiée déposée le 6 janvier 2015 sur les titres de la Société. Green Step est contrôlée par la famille de M. Christian Richel, Président directeur général de Richel Group, et la famille de M. Jean-Marc Richel¹. Elles sont également les principaux actionnaires de Richel Group². A la date de la présente note, Green Step détient un nombre total de 3 980 721 actions représentant 92,93% du capital et 92,64% des droits de vote de Richel Group.

L'Offre est réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

L'Offre sera ouverte pour une durée de 10 jours de négociation.

Il est précisé que Richel Group a fait part de son engagement irrévocable de non apport à l'Offre des 34 480 actions auto-détenues.

1.2. Modalités de financement de l'Offre et frais liés à l'Offre

Le montant maximum de l'Offre est de 2 875 564,50 euros, correspondant à l'acquisition de 302 691 actions Richel Group au prix unitaire de 9,50 euros, étant précisé que la totalité des actions Richel Group apportées à l'Offre ou transférées dans le cadre du Retrait Obligatoire seront acquises par l'Initiateur.

¹ La famille de M. Christian Richel (Christian Richel, ses fils et sa fille) et la famille de M. Jean-Marc Richel (Jean-Marc Richel et ses filles) détiennent à parts égales, à la date de la présente note d'information, indirectement à travers la société Green Développement (société par actions simplifiée contrôlée par les familles de MM. Christian et Jean-Marc Richel au capital de 11 250 000 euros dont le siège social est situé 70 rue Michel Ange, 75016 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 444 123 897, ci-après « **Green Développement** ») 76 474 actions des 116 765 actions de Green Step, représentant ensemble 65,5% du capital de Green Step, le solde étant détenu à hauteur de 40 281 actions, soit 34,5%, par BNP Paribas Développement, société par actions simplifiée au capital de 115 186 400 euros, dont le siège social est situé 20 rue Chauchat 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 348 540 592 (ci-après, « **BNP Paribas Développement** »), et à hauteur de 10 actions, soit moins de 0,01%, directement par M. Christian Richel.

² La famille de M. Christian Richel (Christian Richel, ses fils et sa fille) et la famille de M. Jean-Marc Richel (Jean-Marc Richel et ses filles) détiennent indirectement, par l'intermédiaire de Green Développement et Green Step, 3 980 721 actions Richel Group représentant autant de droits de vote, soit 92,93 % du capital et 91,91 % de droits de vote de la Société, calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, sur la base d'un capital composé de 4 283 412 actions représentant 4 331 278 droits de vote au 6 janvier 2016.

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre et du Retrait Obligatoire, y compris les honoraires et frais de ses conseils financiers, juridiques et comptables ainsi que les frais de publicité, est estimé à environ 0,2 million d'euros (hors taxes).

Le coût total maximum de l'Offre et du Retrait Obligatoire est ainsi estimé à 3,1 millions d'euros et sera financé au moyen de la trésorerie de l'Initiateur.

2. Informations requises au titre de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 20 mars 2015, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Richel Group est une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par la Société.

Le rapport de gestion de Richel Group pour l'exercice 2014, ainsi que les comptes consolidés et les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2015 et l'ensemble des rapports des commissaires aux comptes y afférents (ensemble le « **Rapport Financier Annuel 2014/2015** »), ont été publiés le 9 juillet 2015 et sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.richel.fr), au sein de la rubrique Rapports Financiers, et peuvent être obtenus sans frais, sur simple demande adressée à la Société.

Le présent document met à jour les informations contenues dans le Rapport Financier Annuel 2014/2015.

La Société indique par ailleurs qu'elle publiera son Rapport Financier Semestriel 2015/2016 dans les délais applicables aux sociétés cotées sur le marché Alternext d'Euronext à Paris, à savoir dans les 4 mois après la fin du second trimestre, soit avant le 31 janvier 2016.

3. Présentation de Richel Group

3.1. Renseignements généraux concernant la société

3.1.1. Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est Richel Group (la « **Société** »).

3.1.2. Forme juridique – Siège social

La société a été constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration.

Le siège social est fixé Zone Artisanale Les Grandes Terres, route de la gare, 13810 Eygalières.

3.1.3. Registre du Commerce et des Sociétés et code APE

950 012 245 RCS Tarascon.

Code APE : 2511Z

3.1.4. Durée

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés sauf dissolution anticipée ou prorogation.

3.1.5. Objet social

La société a pour objet en France et dans tous pays :

- Le commerce et l'industrie des métaux et matières plastiques ;
- La commercialisation, l'importation, l'exportation, la fabrication, l'installation de tous équipements, matériels ou produits à vocation agricole, et notamment de serres, bâtiments d'élevage, abris, matériels de climatisation, irrigation et chauffage, tubes métalliques ;

- Le négoce de tous produits chimiques, engrais, charbons, combustibles liquides et gazeux, issues et dérivés, graines, pailles, fourrages ;
- L'acquisition, la cession, la location et l'exploitation de tous brevets, marques, procédés de fabrication et licences relatives à ces activités ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou annexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

3.1.6. Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de l'année suivante.

3.2. Informations générales concernant le capital social de la Société

3.2.1. Capital social

La capital social est fixé à 1 713 364,80 € divisé en 4 283 412 actions de 0,40 € de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

3.2.2. Modification du capital

Le capital social peut être augmenté, soit par émission d'actions nouvelle, soit par élévation du montant nominatif des actions existantes.

Les actions nouvelles sont libérées, soit en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, soit par apports en nature, soit encore par conversion d'obligations.

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider une augmentation de capital. Elle peut déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, dans le délai légal, l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Il peut être décidé de limiter une augmentation de capital à souscrire en numéraire au montant des souscriptions reçues, dans les conditions prévues par la Loi.

En cas d'augmentation par émission d'actions à souscrire en numéraire, un droit de préférence à la souscription de ces actions est réservé aux propriétaires des actions existantes, dans les conditions légales. Toutefois, les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel et l'assemblée générale extraordinaire qui décide l'augmentation de capital peut supprimer ce droit préférentiel en respectant les conditions légales.

L'assemblée générale extraordinaire peut aussi autoriser le conseil d'administration à réaliser la réduction du capital social.

3.2.3. Libération des actions

1) Toute souscription d'actions en numéraire est obligatoirement accompagnée du versement du quart au moins du montant nominal des actions souscrites et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission. Le surplus est payable en une ou plusieurs fois aux époques et dans les proportions qui seront fixées par le conseil d'administration en conformité de la loi.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des actionnaires quinze jours au moins avant l'époque fixée pour chaque versement, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social.

2) A défaut de libération des actions à l'expiration du délai fixé par le conseil d'administration, les sommes exigibles seront productives, de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une demande en justice ou d'une mise en demeure, d'un

intérêt de retard, calculé jour par jour à partir de la date d'exigibilité, au taux de l'intérêt légal majoré de deux points, le tout sans préjudice des mesures d'exécution forcée prévue par la Loi.

3.2.4. *Forme des titres*

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions nominatives donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements. A la demande de l'actionnaire, une attestation d'inscription en compte lui sera délivrée. Les titres au porteur sont admis au service d'Euroclear France, dépositaire central.

Conformément à l'article L-228-2 du Code de Commerce, la société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenues par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

3.2.5. *Franchissement des seuils*

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième ou tout multiple entier du vingtième du capital ou des droits de vote doit informer la société, dans un délai fixé par décret, à compter du franchissement de seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède.

Cette information doit également être donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa.

3.2.6. *Transmission et indivisibilité des actions*

1) La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte sur instructions signées du cédant ou de son représentant qualifié.

Les cessions d'actions à titre gratuit ou onéreux s'effectuent librement.

De même, en cas d'augmentation de capital par émission d'actions de numéraire, la transmission des droits de souscription à quelque titre que ce soit est libre.

La transmission des droits d'attribution d'actions gratuites est libre.

2) Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix.

A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du co-propriétaire le plus diligent.

3) Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux assemblées générales.

En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par lettre recommandée adressée au siège social, la société étant tenue de respecter cette convention pour toute assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition.

4) Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs actions anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les actionnaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

3.2.7. Répartition de l'actionnariat

La structure du capital social de la Société se présente comme suit à la date du présent document :

	Nb actions	% capital	Nb droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques
Green Step ⁽¹⁾	3 980 721	92,93%	3 980 721	91,91%
Auto-détention	34 480	0,80%	34 480	0,80%
Public	268 211	6,26%	316 077	7,29%
Total	4 283 412	100,00%	4 331 278	100,00%

⁽¹⁾ Contrôlée à 65,5% par Green Développement, à 34,5% par BNP Paribas Développement et moins de 0,01% par Christian Richel

3.3. Administration, direction et contrôle de la Société

3.3.1. Conseil d'administration

- 1) La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et douze au plus.
- 2) Chaque administrateur doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire de deux actions au moins.
- 3) La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

4) Tout membre sortant est rééligible. Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 75 ans, ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice. Si la proportion du tiers susvisée est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

3.3.2. Délibérations du conseil

- 1) Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par tous moyens, même verbalement, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.
- 2) Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

3.3.3. Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

3.3.4. Composition des organes de direction

Composition du conseil d'administration

Nom et prénom ou dénomination sociale	Date de la première nomination	Date du dernier renouvellement de mandat	Date d'échéance du mandat en cours	Fonctions principales exercées au sein de la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Nombre d'actions détenues dans Richel Group
Christian Richel	22 juin 1984	26 septembre 2014	AGOA à tenir en 2020	Président du conseil d'administration	- Président de la SAS Green Développement - Gérant de la SARL Provence 99	10
Jean-Marc Richel (représentant permanent de Green Développement)	16 décembre 2013*	26 septembre 2014	AGOA à tenir en 2020	Administrateur	Directeur Général de Green Développement	10
Antoine Lepilleur	29 juillet 2011	-	AGOA à tenir en 2017	Administrateur	Président de la SAS Richel Equipement	603
Benjamin Richel	30 juillet 2010	-	AGOA à tenir en 2016	Administrateur	Directeur Général Délégué de la société Richel Projets	50

* en tant que représentant permanent de Green Développement – Jean Marc Richel est par ailleurs membre du conseil d'administration de Richel Group depuis le 27 juin 1986

Aucune évolution de la composition du conseil d'administration n'est envisagée à l'issue de la réalisation de l'offre publique.

3.3.5. Mode d'exercice de la direction générale

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale, dans les conditions ci-après :

- Le choix est opéré par le conseil d'administration statuant à la majorité des membres présents ou représentés,
- L'option retenue ne pourra être en cause qu'après l'expiration du mandat d'administrateur du président du conseil d'administration,

Les actionnaires et les tiers seront informés du choix opéré par le conseil d'administration dans les conditions définies par décret en Conseil d'Etat.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions de l'article 16.3 ci-après relatives au directeur général lui sont applicables.

3.3.6. Président du conseil d'administration

1) Le conseil d'administration élit, parmi ses membres, un président, personne physique, dont il détermine la rémunération.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Toute disposition contraire est réputée non écrite. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée. Elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à élection du nouveau président.

2) Le président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le président du conseil d'administration reçoit communication par l'intéressé des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Le président communique la liste et l'objet desdites conventions aux membres du conseil et aux commissaires aux comptes.

3.3.7. Direction générale

1) La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, par une personne physique, nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder cinq.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

Il en est de même, sur proposition du directeur général, des directeurs généraux délégués.

Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à nomination du nouveau directeur général. Le conseil d'administration détermine la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués.

2) Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

3) En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

4) Le directeur général ou les directeurs généraux délégués peuvent, dans les limites fixées par la législation en vigueur, déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables, pour un ou plusieurs objets déterminés, à tous mandataires, même étrangers à la société, pris individuellement ou réunis en comité ou commission. Ces pouvoirs peuvent être permanents ou temporaires, et comporter ou non la faculté de substituer. Les délégations ainsi converties conservent tous leurs effets malgré l'expiration des fonctions de celui qui les a conférées.

3.3.8. Commissaires aux comptes

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires désigne, pour la durée, dans les conditions et avec la mission fixées par la loi, un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants.

3.4. Gouvernance

La Société n'a, à ce stade, pas adopté de code de gouvernance, en particulier le code de gouvernement d'entreprise Middledent pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009.

La Société, non cotée sur un marché réglementé, n'a pas d'obligation d'établir un rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne prévu à l'article L. 225-37 du code de commerce.

La Société ne dispose, à ce jour, d'aucun comité spécialisé.

3.5. Assemblées générales

1) Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

En outre, si la société vient à faire appel public à l'épargne, la convocation est précédée d'un avis de réunion dans le Balo avec avis préalable à la Commission des Opérations de Bourse portant connaissance de l'ordre du jour et des projets de résolutions.

2) L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société cinq jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. Toutefois, le conseil d'administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Toutefois, tout vote par correspondance parvenu à la société moins de trois jours avant la date de l'assemblée n'est pas pris en compte.

Lors de la réunion de l'assemblée, l'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.

3) Les assemblées sont présentées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

3.6. Description des activités de Richel Group

3.6.1. Principales activités

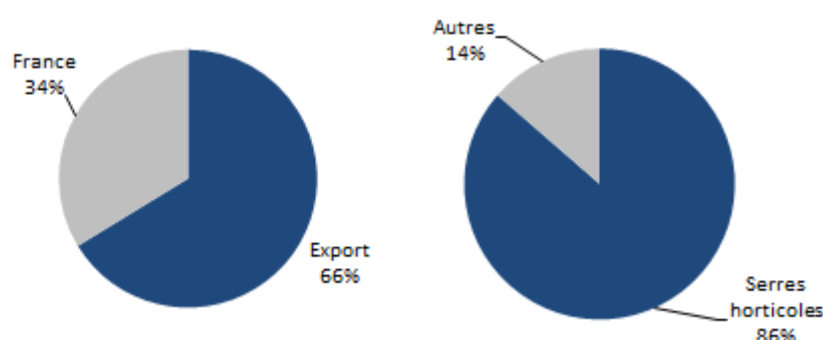
Richel Group est un leader européen de la conception, fabrication et commercialisation de serres à couverture plastique ou verre, destinées essentiellement à différents secteurs :

- Horticulture ;
- Cultures maraîchères et fruitières ;
- Elevage et séchage du tabac.

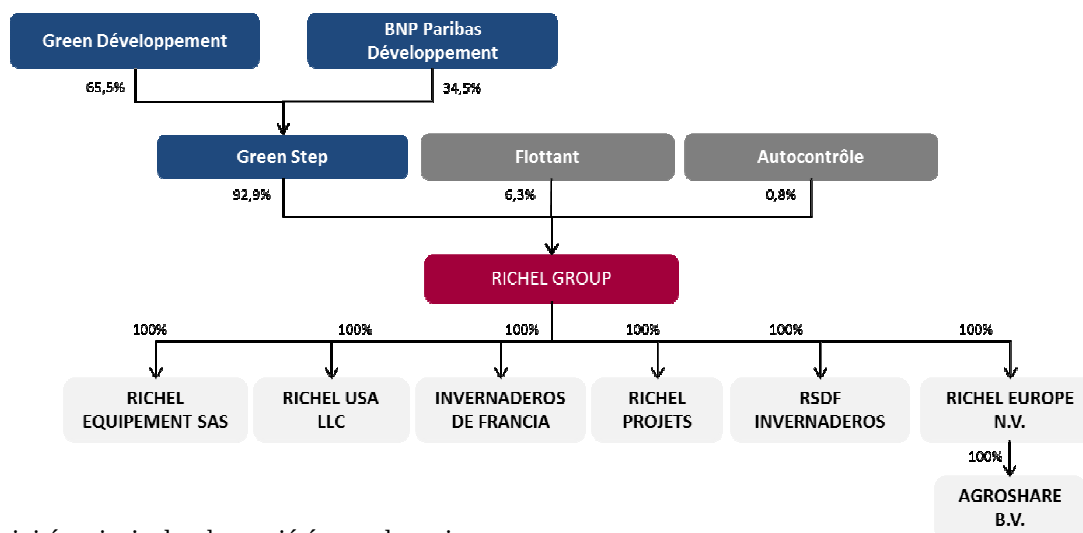
Le groupe s'appuie sur 5 marques spécialisées pour répondre à différents univers métiers :

- Richel Serre : serres plastiques, de jardin, équipements et venlo ;
- Richel Stockage : abri modulaire pour l'agriculture, le BTP, l'industrie et les loisirs ;
- Richel Elevage : construction et équipement de bâtiments d'élevage ;
- Richel Equipement : projets de conception, d'aménagement et d'équipement des exploitations ;
- Richel Environnement : solutions de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable.

Répartition du CA 2014/2015



3.6.2. Organigramme



Les activités principales des sociétés sont les suivantes :

- Richel Group : Serres horticoles et maraîchères et abris de stockage ;
- Richel USA : représentation commerciale ;
- Invernaderos Francia : représentation commerciale ;
- Richel Equipement : Conception et commercialisation d'équipements de serres et de jardineries ;
- Richel Projets : Vente « Clés en Main » de serres et d'abris de stockage ;
- RSDF Invernaderos : représentation commerciale.

3.6.3. Evénements exceptionnels et litiges significatifs

A la connaissance de la Société, il n'existe, en date du dépôt du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, autre que le dépôt de l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

Il est toutefois rappelé qu'à la suite de contrôles effectués chez des clients français pendant les travaux de montage de serres vendues par la société Richel Group, les autorités administratives ont relevé un certain nombre de dysfonctionnements dans les modalités d'intervention des sociétés tierces opérant sur ces chantiers.

Une information judiciaire a été ouverte afin de déterminer les responsabilités de Richel Group. L'instruction suit son cours. A ce stade et compte tenu des informations dont nous disposons, nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'incidence financière probable de cette affaire.

3.6.4. Effectif

Le groupe emploie actuellement environ 200 collaborateurs.

4. Evénements récents intervenus depuis la publication du rapport financier annuel

4.1. Résolutions approuvées par l'assemblée générale des actionnaires du 24 juillet 2015

L'assemblée générale des actionnaires de Richel Group s'est tenue le 24 juillet 2015 et a adopté les résolutions suivantes :

- Approbation des comptes de la société Richel Group ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Quitus ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des comptes consolidés ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Renouvellement de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et pouvoirs à donner au conseil d'administration ;
- Pouvoirs pour les formalités.

4.2. Communiqués de presse

Depuis le dépôt du Rapport Financier Annuel, Richel Group a publié les communiqués de presse suivants :

Informations financières
Le 21 décembre 2015



Projet d'Offre publique

Dans le prolongement de la réorganisation de la structure de contrôle familial de Richel Group, il a été indiqué dans les derniers communiqués de la société que l'actionnaire majoritaire procéderait au lancement d'une offre publique soumise à l'avis de conformité de l'AMF.

Suite à la réunion du conseil d'administration de Richel Group ce jour afin d'examiner le projet d'offre, celui-ci devrait être déposé en début d'année 2016. Green Step proposera d'acquérir les actions Richel Group qu'il ne détient pas, et qui ne sont pas autodétenues, au prix de 9,50 euros par action.

Dans l'attente du dépôt à l'AMF du projet d'offre publique, la cotation du titre Richel Group a été suspendue à compter du lundi 21 décembre 2015.

Richel Group est le leader européen dans la conception et la fabrication de serres et d'équipements de serres à destination de l'horticulture, des cultures maraîchères et fruitières. Il commercialise ses produits dans plus de 70 pays. Richel Group est coté en continu sur le Marché Alternext (code Isin FR0000078875).

Contact : info@richel.fr

Dernier communiqué financier : 24/11/2015 – « 1^{er} semestre 2015/16 : Chiffre d'affaires et résultats proches de 2014/2015 »



1er semestre 2015/16 : Chiffre d'Affaires et Résultats proches de 2014/2015

(En K€ - Chiffres du 1/04 au 30/09)

	2015/16	2014/15	Variation
Chiffre d'affaires	43 528	41 864	+3,97 %
France	19 026	12 372	+54 %
Export	24 502	29 492	-17 %
Résultat d'exploitation	2 038	2 034	N/S
Résultat Courant avant IS	1 976	2 008	N/S

Situation du 1er semestre

L'activité du 1^{er} semestre s'inscrit en hausse d'environ 4% par rapport à 2014/2015, en forte hausse sur la France (+50%) grâce à la signature d'importants contrats en serres Venlo, et en forte baisse à l'export (-15% environ) notamment sur les marchés CEI.

Au total, le chiffre d'affaires et le résultat du 1^{er} semestre sont en ligne avec celui de l'année précédente.

Evolution et perspectives pour l'exercice 2015/16

L'activité du 3^{ème} trimestre est très soutenue grâce notamment à la signature d'importants contrats au Mexique, alors que la zone CEI reste fortement impactée par sa situation géopolitique.

Les perspectives de commandes sur l'exercice permettent d'envisager une croissance du chiffre d'affaires à pondérer par un contexte de marchés très concurrentiels où les marges sont plus faibles que dans la zone CEI.

Bourse

Comme indiqué dans notre précédent communiqué, dans les prochaines semaines l'actionnaire majoritaire procédera au lancement d'une offre publique soumise à l'avis de l'AMF.

Richel Serres de France est le leader européen dans la conception et la fabrication de serres et d'équipements de serres à destination de l'horticulture, des cultures maraîchères et fruitières. Il commercialise ses produits dans plus de 70 pays. Richel Serres de France est coté en continu sur le Marché Alternext (code Isin FR0000078875).

Contact : info@richel.fr

Dernier communiqué financier publié : 22 septembre 2015



Confirmation de la Réorganisation de la structure de contrôle familial de la Société

Dans le prolongement de notre communiqué en date du 30 juillet 2015, les conditions suspensives relatives à l'opération de réorganisation de la structure du contrôle familial de la Société ont été intégralement levées ce jour.

Au terme de cette opération, la société Green Step, détenue à hauteur de 65,5% par la holding familiale Green Développement et à hauteur de 34,5% par BNP Paribas Développement, détient désormais 92,93% du capital et 92,64% des droits de vote de Richel Group. Cette opération a été réalisée en retenant une valeur d'entreprise de Richel Group de 7,47 euros par action, étant précisé que cette valeur n'intègre pas un complément ou une réduction de prix dont le montant sera arrêté ultérieurement en fonction de la trésorerie nette de la Société.

Comme indiqué dans notre précédent communiqué, l'actionnaire majoritaire procédera dans les semaines à venir au lancement d'une offre publique soumise à l'avis de conformité de l'AMF.

Richel Group est le leader européen dans la conception et la fabrication de serres et d'équipements de serres à destination de l'horticulture, des cultures maraîchères et fruitières. Il commercialise ses produits dans plus de 70 pays. Richel Group est coté en continu sur le Marché Alternext (code Isin FR0000078875).

Contact : info@richel.fr

Dernier communiqué financier : 30/07/2015 – « Projet de réorganisation de la structure de contrôle familial de la Société »



Projet de réorganisation de la structure de contrôle familial de la Société

Objectifs du projet

L'actionnariat familial de la société Richel Group, regroupé au sein de la société holding Green Développement a fait connaître au management de Richel Group son intention de réorganiser la structure de détention du capital de la société familiale. A cette fin, il est entré en négociation avec un investisseur financier intéressé par une prise de participation minoritaire dans la nouvelle holding de contrôle de Richel Group qui sera mise en place. Un accord a été signé ce jour et, sous réserve de la levée d'un certain nombre de conditions suspensives liées principalement à la mise en place d'un financement externe, sa mise en œuvre effective aura lieu avant la fin du mois de septembre 2015.

Modalités opérationnelles

Cet accord prévoit que la société Green Développement transférera la totalité de sa participation dans Richel Group, soit 3 980 721 actions représentant 92,93% du capital et 92,64% des droits de vote, à la société Green Step, nouvelle holding de contrôle de Richel Group. A l'issue de cet apport, Green Développement détiendra 65,5% du capital de Green Step et conservera donc le contrôle de Richel Group. De manière concomitante l'investisseur financier prendra une participation dans le capital de Green Step à hauteur de 34,5%. Dans le cadre de cette opération la valeur de base retenue par les parties est de 7,47 euros par action de la société Richel Group.

Perspectives à court terme

Dans le prolongement de cette réorganisation de la détention du capital de Richel Group et sous réserve de la levée des conditions suspensives conditionnant sa mise en œuvre effective, l'actionnaire majoritaire procédera au lancement d'une offre publique d'achat simplifiée, qui sera suivie d'un retrait obligatoire si à l'issue de l'offre les actionnaires minoritaires ne représentent pas plus de 5% du capital et des droits de vote de la société. Cette opération pourrait être initiée dans le courant du dernier trimestre de l'année 2015 sur la base du prix par action Richel Group annoncé sous réserve de l'appréciation de l'AMF de la conformité de l'offre publique et des travaux de l'expert indépendant qui sera désigné par le conseil d'administration de Richel Group.

Richel Group est le leader européen dans la conception et la fabrication de serres et d'équipements de serres à destination de l'horticulture, des cultures maraîchères et fruitières. Il commercialise ses produits dans plus de 70 pays. Richel Serres de France est coté en continu sur le Marché Alternext (code Isin FR0000078875).

Contact : info@richel.fr

Dernier communiqué financier : 11/06/15 : « Exercice 2014-15 : Chiffre d'Affaires et Résultats Conformés aux Prévisions »

5. Attestation de la société relative au présent document

« J’atteste que le présent document, qui a été déposé le 20 janvier 2016 auprès de l’Autorité des marchés financiers, qui incorpore par référence le Rapport Financier Annuel de l’exercice clos au 31 mars 2015, et qui sera diffusé le 21 janvier 2016, soit au plus tard la veille du jour de l’ouverture de l’Offre, comporte l’ensemble des informations requises par l’article 231-28 du Règlement général de l’AMF et par l’article 5 de l’instruction AMF 2006-07 relative aux offres publiques d’acquisition, dans le cadre de l’offre initiée par Green Step et visant les actions de Richel Group. A ma connaissance, ces informations sont conformes à la réalité et ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée. »

Le 20 janvier 2016

Monsieur Christian Richel
Président

6. Annexe

ANNEXE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31 MARS 2015



Rapport financier annuel Groupe RICHEL

2015

Période du 01/04/2014 au 31/03/2015

ZA des Grandes Terres 13810 EYGALIERES – France
Tel : +33 (0)4 90 95 14 68 – Fax : +33 (0)4 95 90 12 93
info@richel.fr – www.richel.fr

SOMMAIRE

<u>SOMMAIRE</u>	<u>2</u>
<u>LE GROUPE</u>	<u>3</u>
<u>BILAN CONSOLIDÉ</u>	<u>4</u>
<u>COMPTE DE RÉSULTAT</u>	<u>5</u>
<u>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</u>	<u>6</u>
<u>ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS</u>	<u>7</u>
<u>PRINCIPES ET MÉTHODES</u>	<u>8</u>
<u>NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</u>	<u>18</u>
NOTE 1 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	18
NOTE 2 - ECARTS D'ACQUISITION	18
NOTE 3 - IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS	19
NOTE 4 - STOCKS	21
NOTE 5 - CREANCES	22
NOTE 6 - DETTES FINANCIERES	22
NOTE 7 - DETTES D'EXPLOITATION	23
NOTE 8 - PROVISIONS	23
NOTE 9 - RESULTAT FINANCIER	24
NOTE 10 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	25
NOTE 11 - IMPOTS DIFFERES ET PREUVE D'IMPOT	25
NOTE 12 - PERSONNEL	26
NOTE 13 - ANALYSE SECTORIELLE	27
NOTE 14 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN	27
NOTE 15 - INFORMATION RELATIVES AUX DIRIGEANTS ET AUX TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES	28
NOTE 16 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE	28

LE GROUPE

RICHEL GROUP (SA) est une société de droit français constituée en 1979. Son siège social est situé à EYGALIERES (13810), ZA des Grandes Terres.

RICHEL GROUP exerce son activité en France et à l'étranger. Cette activité consiste en la conception, la fabrication, le négoce, l'entretien et la maintenance de serres agricoles et d'abris de stockage.

RICHEL PROJETS a été constituée en décembre 2014 et a bénéficié le 5 février 2015 d'un apport partiel d'actif de la branche complète et autonome d'activité « commerce, sous toutes ses formes, de toutes serres de production horticole, d'équipements de serres et d'abris de stockage exclusivement dans le cadre d'engagements incluant leur installation d'une part et la réalisation de prestations de toute nature associées à ces produits d'autre part » de la société Richel Group.

Ce traité d'apport partiel d'actif ayant tant sur le plan comptable que fiscal, un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015, la société Richel Projets a donc été intégrée dans la consolidation du groupe à compter de cette date.

RICHEL USA, société de droit américain, a pour objet de faciliter le développement de l'activité commerciale de la société Richel Group sur le continent américain (prospection et assistance pour la conclusion de marchés).

RSDF INVERNADEROS, société de droit mexicain a été constituée en 2014 pour optimiser le traitement des opérations commerciales du Groupe au Mexique. Corrélativement la société INVERNADEROS DE FRANCIA, devenue sans objet, sera liquidée sur le prochain exercice.

RICHEL EQUIPEMENT SAS est un acteur reconnu dans la conception et la commercialisation d'équipements destinés à la production végétale. La gamme des produits RICHEL EQUIPEMENT couvre différents domaines de l'équipement pour serres de production et jardineries : chauffage, irrigation, régulation climatique, systèmes de manutention, etc.

BILAN CONSOLIDÉ

En K€uros

ACTIF		31/03/2015	31/03/2014
Ecart d'acquisition	2	-	-
Immobilisations incorporelles	3	385	464
Immobilisations corporelles	3	11 970	13 145
Immobilisations financières	3	628	726
ACTIF IMMOBILISE		12 983	14 334
Stocks	4	6 673	6 470
Clients et comptes rattachés	5	13 561	9 911
Autres créances et comptes de régularisation	5	1 398	2 454
Trésorerie et équivalents	TFT	10 829	9 405
ACTIF CIRCULANT		32 461	28 239
Activités cédées - Actif			
TOTAL de l'ACTIF		45 444	42 573
PASSIF		31/03/2015	31/03/2014
Capital		1 713	1 713
Réserves consolidées		9 299	10 556
Résultat part Groupe		2 730	- 1 295
Capitaux propres	1	13 743	10 974
Intérêts minoritaires		-	-
Provisions pour risques et charges	8	1 396	1 127
Emprunts et dettes financières	6	5 284	6 299
Fournisseurs et comptes rattachés, dettes fiscales et sociales	7	24 829	23 509
Autres dettes et comptes de régularisation	7	193	664
TOTAL du PASSIF		45 444	42 573

Comptes Consolidés au 31 Mars 2015

COMPTE DE RÉSULTAT

En K€uros

		31/03/2015		31/03/2014
Chiffre d'affaires	13	78 865		67 346
Autres produits d'exploitation		922		1 101
Achats et variations de stocks	-	39 974	-	35 473
Charges de personnel	12	12 677	-	11 159
Autres charges d'exploitation	-	20 146	-	18 661
Impôts et taxes	-	1 063	-	1 022
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	1 706	-	1 647
Résultat d'exploitation		4 221		484
Charges et produits financiers	9	27	-	157
Résultat courant des entreprises intégrées		4 247		327
Charges et produits exceptionnels	10	-	248	-
Impôts sur les résultats	11	-	1 270	738
Résultat net des sociétés intégrées		2 730	-	1 295
Résultat des sociétés mises en équivalence		-		-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-		-
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 730	-	1 295
Intérêts minoritaires		-		-
Résultat net (part du groupe)		2 730	-	1 295
Résultat par actions (en euros)		0,64	-	0,30

Il n'y a pas d'instrument dilutif justifiant un calcul de résultat par action diluée.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En K€uros

	31/03/2015	31/03/2014
Résultat net des sociétés intégrées (hors mise en équivalence)	2 730	- 1 295
- Part des minoritaires dans le résultat stés intégrées	-	-
- Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
- Amortissements et provisions (1)	- 16	3 811
- Variation des impôts différés	774	- 946
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	2 289	- 281
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	5 777	1 289
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	- 2 701	732
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 077	2 021
Acquisition d'immobilisations (hors crédit-bail)	- 669	- 387
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	16	338
Incidence des variations de périmètres (3)	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 653	- 50
Augmentation de capital ou apports	-	- 223
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	- 1 359
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Emissions d'emprunts	-	611
Remboursements d'emprunts	- 1 008	- 900
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 1 008	- 1 870
Variations de trésorerie	1 416	100
Incidences des variations de taux de change	8	- 4
Trésorerie d'ouverture	9 405	9 309
Trésorerie de clôture	10 829	9 405

(1) hors provisions sur actif circulant

(2) essentiellement variation des créances et des dettes liées à l'activité

(3) Prix d'achat des titres augmenté de la trésorerie acquise

Analyse de la trésorerie de clôture	31/03/2015	31/03/2014
Valeurs mobilières de placement	200	326
Disponibilités	10 629	9 079
Découverts bancaires et équivalents	- 0	-
Trésorerie nette	10 829	9 405

Comptes Consolidés au 31 Mars 2015

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

PRINCIPES ET MÉTHODES

Principes et Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe RICHEL arrêtés au 31 Mars 2015 ont été établis en conformité avec les dispositions de la loi du 3 janvier 1985 et de son décret d'application du 17 février 1986 ainsi que des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) 99-02 du 29 avril 1999, relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques, 2002-10 et 2004-06 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

■ Date de clôture des comptes

La date de clôture des comptes annuels de l'ensemble des sociétés consolidées est le 31 Mars. Les états financiers des différentes sociétés du Groupe sont retraités préalablement à leur consolidation lorsque l'incidence du retraitement est significative, afin d'être en conformité avec les principes du Groupe détaillés ci-après.

■ Critères de consolidation

■ Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe RICHEL regroupent les comptes de RICHEL GROUP SA et de toutes les sociétés sur lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou une influence notable.

Une entreprise est comprise dans le périmètre de consolidation dès lors qu'elle présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être consolidées, un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

L'entrée dans le périmètre de consolidation résulte de la prise de contrôle selon les modalités définies par les méthodes de consolidation.

Le périmètre de consolidation est composé des sociétés suivantes :

		31/03/2015	31/03/2014
RICHEL GROUP		Mère	Mère
RICHEL EQUIPEMENT (DIMAC)	IG	100,00%	100,00%
INVERNADEROS DE FRANCIA	IG	100,00%	100,00%
RSDF INVERNADEROS	IG	100,00%	
RICHEL USA	IG	100,00%	100,00%
RICHEL PROJETS	IG	100,00%	100,00%

Organigramme



Les principales activités des filiales sont les suivantes :

- RICHEL GROUP : Serres horticoles et maraîchères et abris de stockage
- RICHEL USA : représentation commerciale
- INVERNADEROS FRANCIA : représentation commerciale
- RICHEL EQUIPEMENT : Conception et commercialisation d'équipements de serres et de jardineries
- RICHEL PROJETS : Vente « Clés en Main » de serres et d'abris de stockage
- RSDF INVERNADEROS : représentation commerciale

Méthodes de consolidation

Le contrôle exclusif existe dès lors que le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la filiale, et il est présumé lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote. Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle conjoint existe dès lors que le Groupe partage avec une autre société le contrôle d'une activité économique en vertu d'un accord contractuel sans qu'aucune des sociétés ne détienne de contrôle exclusif ou d'influence notable. Les participations dans les entreprises contrôlées conjointement (joint-venture,...) sont consolidées par intégration proportionnelle. Au 31 Mars 2015, cette méthode ne trouve pas à s'appliquer.

L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient entre 20% et 50% des droits de vote. Les entreprises dans lesquelles le Groupe détient une influence notable, sans exercer de contrôle, sont consolidées par mise en équivalence. Au 31 Mars 2015, cette méthode ne s'applique pas.

Les entreprises dans lesquelles le Groupe ne détient pas d'influence notable et n'exerce pas de contrôle ne sont pas consolidées.

Pour l'ensemble des sociétés, les comptes consolidés ont fait l'objet de l'élimination des transactions réciproques significatives.

Les provisions de nature fiscale ayant un caractère de réserves sont éliminées.

La quote-part de la situation nette revenant aux actionnaires ne faisant pas partie du Groupe est comptabilisée en intérêts minoritaires.

■ Entrée de périmètre

Lors de la première consolidation d'une entreprise la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée selon le principe de la juste valeur.

La différence constatée entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise consolidée constitue un écart d'évaluation. Les écarts d'évaluation représentatifs d'actifs immobilisés sont amortis s'ils sont relatifs à des actifs amortissables.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables constituerait un écart d'acquisition.

➤ Ecarts d'acquisition / goodwill

Lors de la première consolidation d'une société, ses actifs et passifs sont évalués à la juste valeur.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation globale à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en écart d'acquisition.

Cet écart peut être positif ou négatif.

Les écarts d'acquisition positifs ne font pas l'objet d'un amortissement. S'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie, ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au résultat sur une durée reflétant les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

■ Conception du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités ordinaires de la société, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. Les éléments inhabituels, définis comme des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant, font partie du résultat des activités exceptionnelles.

■ Homogénéisation

Les états financiers des sociétés du groupe sont établis selon les règles comptables applicables selon les normes françaises et sont, le cas échéant, retraités afin d'être en harmonie avec les normes du groupe.

■ Opérations internes

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées du groupe sont éliminées, comme notamment les marges sur stocks.

Les résultats internes sur cession d'actifs entre sociétés du groupe sont éliminés s'ils sont significatifs pour le Groupe.

■ Opérations en Crédit-bail

Les contrats de crédit-bail, ayant un caractère significatif, font l'objet de retraitements, selon les dispositions du règlement susvisé.

Une information est donnée dans les notes relatives aux immobilisations et aux dettes financières.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

■ Faits marquants

- Les obligations Convertibles Ynerga ainsi que les intérêts échus (coupon 2013) et courus avaient fait l'objet d'une provision à hauteur de 100% de leur montant au 31 mars 2014 pour un montant de 2 288 767 euros dont 2 000 000 d'euros en principal.

Sur requête du 22 janvier 2014, la société Ynerga a été placée sous mandat Ad Hoc. Et par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de la Roche Sur Yon, la procédure a été commuée en Mandat de Conciliation le 4 juin 2014. La société Ynerga et ses créanciers ont signé un protocole de Conciliation le 3 juillet 2014, lequel a été homologué le 9 juillet 2014.

La société RICHEL GROUP s'est engagée dans le cadre de ce protocole de conciliation à céder l'ensemble de ses Créances sur Ynerga pour 1 euro avec clause de complément de prix. Cette clause s'appliquera en cas de cession de contrôle d'Ynerga et sous condition de complet remboursement des principaux créanciers.

La cession de créance a été régularisée par acte sous seings privés du 16 juillet 2014, et une reprise de provision pour un montant de 2 288 767 euros a été enregistrée dans nos comptes sur le présent exercice en produits exceptionnels.

- En date du 5 Février 2015, l'Assemblée Générale a approuvé l'apport partiel d'actif de sa branche autonome et complète d'activité « Commerce, sous toutes ses formes, de toutes serres de production horticole, d'équipements de serres et d'abris de stockage exclusivement dans le cadre d'engagements incluant leur installation d'une part et la réalisation de prestations de toute nature associées à ces produits d'autre part » au profit de la Société RICHEL PROJETS dont elle est l'unique actionnaire.

Cette Opération s'est faite avec un effet rétroactif fiscal au 1er Janvier 2015.

■ Immobilisations

■ Immobilisations incorporelles

Un fonds de commerce acquis de 30 K€ inscrit dans les comptes individuels de RICHEL EQUIPEMENT, et répondant au critère d'identification défini par le règlement 99-02 a été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

Les montants immobilisés sous la rubrique « brevets » correspondent à leur prix d'acquisition. Ces montants sont amortis sur une durée de quatre ans.

Les logiciels sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Leur amortissement est calculé selon le mode linéaire et sur une durée d'un an, comme le permet l'administration fiscale.

■ Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Aucune immobilisation n'a fait l'objet de réévaluation.

Le groupe applique les règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, ainsi qu'à la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

■ Participations, autres titres immobilisés

La valeur brute des titres de participation non consolidés correspond à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et des coûts directement attribuables.

Si cette valeur est supérieure à leur valeur d'usage, la dépréciation s'opère sur les titres puis sur les comptes courants. Si nécessaire une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'usage est déterminée par référence aux capitaux propres, à la rentabilité et aux perspectives d'avenir.

■ Stocks

■ Stocks de matières et approvisionnements

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués selon la méthode dite du prix moyen pondéré. Le prix de revient comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

■ Produits finis

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, ainsi que les amortissements des biens concourant à la production.

Par ailleurs les valeurs retenues sont ajustées pour tenir compte des risques d'obsolescence afférents à ces stocks.

■ Contrats à long terme

Les contrats à long terme ont été évalués selon la méthode dite de l'avancement.

Les travaux en cours sur contrats à long terme sont évalués au coût de production direct, majoré des frais indirects de production s'y rattachant. Si cela s'avère nécessaire, des provisions sont constituées pour couvrir l'ensemble des pertes à terminaison prévisibles.

Le chiffre d'affaires et la marge sont constatés à l'avancement dès que l'on est en mesure d'apprécier le résultat avec suffisamment de précision. Le degré d'avancement s'apprécie alors au travers du ratio « coût des travaux réalisés à la clôture de l'exercice sur coût total prévisionnel ».

■ Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

■ Opérations en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation du Groupe, l'euro, comme suit :

- Les comptes de bilan sont convertis au taux de clôture, à l'exception du capital et des réserves qui sont maintenus au cours historique ;
- Le compte de résultat est converti au taux de change moyen annuel (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates de transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis au taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- Les différences résultant de ces conversions sont comptabilisées dans une rubrique spécifique des capitaux propres (écarts de conversion). Les écarts de conversion sont constatés en compte de résultat lors de la cession de la filiale.

■ Ecart de conversion

En matière de comptabilisation des écarts de conversion, le groupe applique la méthode préférentielle du règlement CRC n° 99-02

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont valorisées au cours de change de clôture, les écarts de conversion actifs et passifs sont enregistrés en résultat financier.

■ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières sont inscrites pour leur coût d'acquisition. Elles comprennent essentiellement des comptes à terme et des SICAV obligataires ou monétaires.

Une provision est constituée lorsque la valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

■ Trésorerie

Le poste « trésorerie » comprend les instruments et placements financiers ayant une échéance inférieure à trois mois.

Dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 25 septembre 2009, la Société Richel Group S.A a mis en œuvre un programme de rachats d'actions. Un contrat de Liquidité a ainsi été mis en place avec un prestataire de services d'investissements indépendant afin de favoriser la liquidité du titre et d'animer le cours de bourse.

Par ailleurs, en vue de l'attribution d'actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux du groupe prévue par l'Assemblée Générale du 13 janvier 2010, Richel Group S.A. avait procédé à l'acquisition de 54.061 titres pour un montant total de 339 K€. Dans le cadre du débouclage de ce plan qui est intervenu sur l'exercice précédent, 24.663 actions ont été attribuées pour une valeur de 155 K€. Au 31 Mars 2015, la société détient donc les 29.398 actions restantes pour une valeur brute de 184 K€.

■ Impôts différés

Les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs consolidés (à l'exception des écarts d'acquisition) et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôts sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé. Le taux appliqué au 31 Mars 2015 est de 33,33%

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement évaluée à partir d'éléments prévisionnels.

Au sein d'une même entité fiscale, les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

Les impôts différés calculés sur des éléments directement enregistrés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Les effets de variations de taux d'impôt et/ou de changement de règles fiscales sur les actifs et passifs d'impôts différés existants affectent le résultat de l'exercice.

■ Provisions pour risques et charges (hors avantages accordés au personnel) – Actifs et passifs éventuels

■ Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée si :

- Le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du Groupe,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,

- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Dans ce cadre, une provision pour garantie accordée aux clients est calculée en fonction des risques découverts et de leur probabilité d'extension aux autres installations existantes.

■ Actifs et passifs éventuels

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable.

Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque l'impact est jugé significatif.

➤ Avantages accordés au personnel

■ Avantages à court terme

Les avantages à court terme (salaires, charges sociales,...) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel.

■ Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à cotisations définies (l'obligation du Groupe est limitée au versement de cotisations) : les cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel.

Régimes à prestations définies (le Groupe a l'obligation de payer des niveaux de prestations convenus aux membres de son personnel en activité ainsi qu'éventuellement aux anciens salariés, les risques actuariels incombent alors au Groupe) : le personnel du Groupe ne bénéficie pas de couverture ou d'avantage à prestations définies autres que les indemnités de départ à la retraite. Les engagements du Groupe étant couverts par des fonds versés sur des contrats d'assurance, ces dernières ne font pas l'objet de provisions.

■ Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi correspondant aux rémunérations éligibles de l'exercice a été enregistré en diminution des charges de personnel pour un montant total de 227 K€.

■ Engagements de retraite

Les engagements retraite ont été calculé selon les hypothèses suivantes :

- | | |
|--|---|
| • La convention retenue : | Convention Collective de la métallurgie |
| • Taux de rotation du personnel : | 15% jusqu'à 60 ans |
| • Taux d'actualisation : | 2% |
| • Augmentation annuelle des salaires : | 2% |

- Date de départ prévue : 65 ans pour les Cadres et Non Cadres
- Taux de charges sociales : 44%

Sur la base de ces hypothèses, la passif social du groupe s'élève au 31 mars 2015 à 372 K€ pour l'ensemble des sociétés du groupe RICHEL.

Un contrat IFC souscrit auprès de QUATREM couvre en partie cet engagement : les fonds disponibles sur ce contrat s'élèvent à 172 K€ au 31 mars 2015.

Le solde de 200 K€ ne fait l'objet d'aucun retraitement de consolidation ni de provisions complémentaires dans les comptes consolidés arrêtés au 31 Mars 2015.

■ **Résultat par action**

Le résultat net par action dilué est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe (retraité le cas échéant des intérêts liés aux actions potentielles) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice et avec prise en compte le cas échéant du nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives. Un plan d'actions potentielles est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse constaté pendant la période.

Il n'y a aucun instrument dilutif au 31 Mars 2015.

■ **Le résultat exceptionnel**

Les charges et produits présentant un caractère non courant sont reclassés en résultat exceptionnel.

NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1 - Variation des capitaux propres

En K€uros

Au 31 Mars 2015, le capital social de RICHEL GROUP est donc composé de 4 283 412 d'actions d'une valeur nominale de 0,40 Euros.

	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Ecart de conversion	Total
Situation nette au 31 mars 2013	1 733	131	9 689	2 302	5	13 860
Affectation des réserves			2 302	- 2 302		-
Dividendes		-	1 359		-	1 359
Résultat				1 295	-	1 295
Autres variations	20	-	202	-	10	232
Incidence des variations de périmètre						-
Situation nette au 31 mars 2014	1 713	131	10 430	- 1 295	5	10 974
Affectation des réserves			1 295	1 295		-
Dividendes						-
Résultat				2 730		2 730
Autres variations					39	39
Incidence des variations de périmètre						-
Situation nette au 31 mars 2015	1 713	131	9 135	2 730	34	13 743

Note 2 - Ecart d'acquisition

Ecart d'acquisition positif							
PARTICIPATIONS	Date d'acquisition	Durée	Valeur brute	Amortissements cumulés	Dotation exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette
			31/03/2015	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2015	31/03/2015
Néant							
TOTAL			-	-	-	-	-
Ecart d'acquisition négatif							
PARTICIPATIONS	Date d'acquisition	Durée	Valeur brute	Amortissements cumulés	Dotation exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette
			31/03/2015	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2015	31/03/2015
Néant							
TOTAL			-	-	-	-	-
Dotations nettes aux écarts d'acquisition							
					-		

Comptes Consolidés au 31 Mars 2015

Note 3 - Immobilisations & amortissements

■ Synthèse

En K€uros

	Brut	Dépréciation	31/03/2015 Net	31/03/2014 Net
Immobilisations incorporelles	1 470	1 085	385	464
Immobilisations corporelles	29 590	17 619	11 970	13 145
Immobilisations financières	628	-	628	726
Total	31 688	18 705	12 983	14 334

■ Immobilisations incorporelles

En K€uros

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/03/2014	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/03/2015
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et droits similaires	1 399	42			1 440
Fonds commercial	30				30
Autres immobilisations incorporelles					
Avances, acomptes sur immo. incorporelle					
Immobilisations incorporelles brutes	1 429	42	-	-	1 470
Amortissements immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et droits similaires	965	120			1 085
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances, acomptes sur immo. incorporelles					
Amortissements	965	120	-	-	1 085
Provisions	-	-	-	-	-
Immobilisations Incorporelles nettes	464	-	78	-	385

Comptes Consolidés au 31 Mars 2015

➤ Immobilisations corporelles

En K€uros

	31/03/2014	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/03/2015
Immobilisations Corporelles					
Terrains	2 288				2 288
Constructions	11 799	43			11 842
Installations techniques	13 194	143			13 338
Autres immobilisations corporelles	1 892	135	-	4	2 023
Immobilisations en cours		99			99
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles brutes	29 173	420	-	4	29 590
Amortissements immobilisations corporelles					
Terrains	917	100			1 017
Constructions	5 349	525			5 874
Installations techniques	8 599	819			9 418
Autres immobilisations corporelles	1 163	150	-	4	1 309
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Amortissements	16 029	1 594	-	4	17 619
Provisions	-	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles nettes	13 145	-	1 174	-	11 970

➤ Immobilisations financières

	31/03/2014	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/03/2015
Immobilisations financières					
Titres de participation	500				500
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 226	7	-	2 105	128
Créances rattachées à des participations					
Immobilisations financières brutes	2 726	7	-	2 105	628
Provision					
Titres de participations et autres Immob. Financières	2 000		-	2 000	-
Provisions	2 000	-	-	2 000	-
Immobilisations Financières nettes	726	7	-	105	628

Comptes Consolidés au 31 Mars 2015

■ **Détail des titres non consolidés**

En K€uros

PARTICIPATIONS	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
NON CONSOLIDEES	31/03/2015		31/03/2015	31/03/2014
Détenues à plus de 50%				
ASRI	500	-	500	500
Détenues à moins de 20%				
Total	500	-	500	500

En décembre 2009, RICHEL GROUP a pris pour 500 K€ une participation de 15% dans le capital de la société ASRI, qui intervient notamment dans la construction, l'équipement et l'entretien d'abris de stockage agricole et d'élevage. Cette participation, dans laquelle le Groupe n'exerce pas d'influence notable, n'est pas consolidée.

Note 4 - Stocks

En K€uros

	Brut	Dépréciations	31/03/2015 Net	31/03/2014 Net
Stocks Matières Premières	65	-	65	212
Stocks d'encours	1 978	-	1 978	1 371
Stocks de pdts interm.& finis	1 297	213	1 085	1 129
Stocks de marchandises	3 758	212	3 546	3 758
TOTAL	7 098	425	6 673	6 470

Note 5 - Créances

En K€uros

	Brut	Déprédations	Net 31/03/2015	Net 31/03/2014
Créances clients	13 072	591	12 481	9 465
Créances fiscales et sociales	1 075	-	1 075	446
Créances d'exploitation	14 147	591	13 556	9 911
Actifs d'impôt différé	349	-	349	1 123
Autres créances	613	-	613	1 066
Charges constatées d'avance	437	-	437	265
Autres créances	1 398	-	1 398	2 454
Créances d'exploitation	15 545	591	14 954	12 364

Les créances ont globalement une échéance inférieure à un an.

Note 6 - Dettes financières

En K€uros

	31/03/2015	31/03/2014
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 262	6 269
Intérêt courus non échus	22	29
Concours bancaires courants	0	0
Emprunts en crédit bail	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Total	5 284	6 299

Détail des dettes financières

	31/03/2015	1 an	de 2 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 262	886	2 688	1 688
Intérêt des emprunts	22	22		
Concours bancaires courants	0	0		
Emprunts en crédit bail	-			
Emprunts et dettes financières divers	-			
Total	5 284	908	2 688	1 688

Comptes Consolidés au 31 Mars 2015

Note 7 - Dettes d'exploitation

En K€uros

	31/03/2015	31/03/2014
Dettes fournisseurs	10 913	12 350
Avances et acomptes reçues sur commande	8 818	7 232
Dettes fiscales et sociales	5 098	3 927
Dettes fournisseurs	24 829	23 509
Comptes courants	-	14
Autres dettes	154	125
Produits constatés d'avance	39	525
Dettes diverses	193	664
Total	25 022	24 174

Les dettes d'exploitation ont pour l'essentiel une maturité inférieure à 1 an.

Note 8 - Provisions

Provisions pour risques et charges

En K€uros

	31/03/2014	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	31/03/2015
Provisions impôts différés sociaux	-				-
Provision impôts différés conso.	-				-
Provision pour risques & charges	1 127	761	-	492	1 396
	1 127	761	-	492	1 396

Sur les 492 K€ de reprises de provision, 160 K€ correspondent à des reprises de provisions devenues sans objet, le solde 332 K€ ayant été utilisé.

 Provision sur Actif circulant

En Euro

	31/03/2014	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	31/03/2015	
Stocks	480	213	-	268	-	425
Clients	554	232	-	195	-	591
Autres créances	289		-	289	-	-
Total	1 323	445	-	752	-	1 016

Note 9 - Résultat financier

En K€uros

	31/03/2015	31/03/2014
1) Total des dividendes	15	42
2) Autres produits de participation	-	-
3) Produits des autres immobilisations financières	-	-
4) Revenus des autres créances et VMP	2	295
5) Escomptes obtenus	-	-
6) Gains de change	152	5
7) Produits nets sur cession de VMP	7	13
8) Autres produits financiers	85	67
9) Ajustement Juste valeur s/actifs de transaction	3	-
10) Ajustement Juste valeur s/VMP de trésorerie	-	-
11) Ajustement Juste valeur s/immeubles de placement	-	-
12) Reprises sur prov. et amort. financiers	-	-
13) Transfert de charges financières	-	-
PRODUITS FINANCIERS	264	422
1) Dotation aux prov. & amort. financiers	4	305
2) Intérêts et charges financiers	202	235
3) Escomptes accordés	0	-
4) Pertes de change	20	25
5) Charges nettes sur cession de VMP	11	13
6) Coût du passage à l'EURO	-	-
7) Autres charges financières	-	-
CHARGES FINANCIERES	237	579
RESULTAT FINANCIER	27	- 157

Comptes Consolidés au 31 Mars 2015

Note 10 - Résultat exceptionnel

En K€uros

	31/03/2015	31/03/2014
Sur opérations de gestion	75	238
Sur opérations en capital	-	329
Reprises provisions, transferts charges	2 289	106
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 363	673
Sur opérations de gestion	62	507
Sur opérations en capital	2 289	47
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions	260	2 478
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 611	3 032
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 248	- 2 359

Note 11 - Impôts différés et preuve d'impôt

■ Impôts différés

En K€uros

DETAIL DES IMPOTS DIFFERES		
	31/03/2015	31/03/2014
Actifs d'impôts différés	349	1 123
Passifs d'impôts différés	-	-
TOTAL	349	1 123
ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔTS DIFFERES		
	31/03/2015	31/03/2014
Impôts exigibles	496	209
Impôts différés	774 -	946
TOTAL	1 270 -	737

(1) Les actifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

Reports fiscaux déficitaires :	192 K€
Différences temporaires :	157 K€

Comptes Consolidés au 31 Mars 2015

➤ Preuve d'impôts

	31/03/2015
Résultat net consolidé	2 730
Fiscalité différée	774
Impôts société comptabilisés	604
Redressement fiscal	-
Crédits impôts comptabilisés	9
Impôts comptabilisés	1 269
Résultat net consolidé avant IS	3 999
Réintégrations permanentes	83
Déductions permanentes	248
Ecritures de consolidations non fiscalisées	-
Résultat fiscal consolidé	3 834
Impôt théorique consolidé à 33,33%	1 278
Crédits impôts	9
Redressement fiscal	-
Contribution de 3,3%	-
Impôt consolidé total	1 269

Note 12 - Personnel

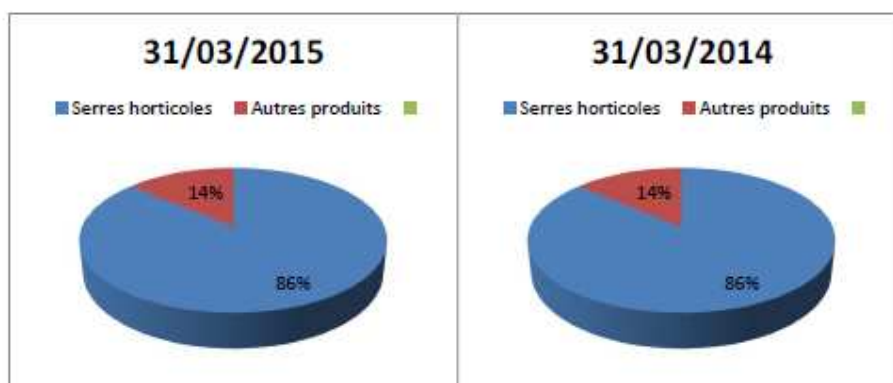
	31/03/2015	31/03/2014
Salaires et participation	8 909	7 738
Charges sociales	3 615	3 384
Autres charges de personnel	154	37
Total	12 677	11 159
Effectif total	196	203
<i>Cadres</i>	<i>81</i>	<i>85</i>
<i>Agents de maîtrise</i>	<i>22</i>	<i>11</i>
<i>Employés / ouvriers</i>	<i>93</i>	<i>107</i>

Note 13 - Analyse sectorielle

En K€uros

Zones géographiques	31/03/2015	31/03/2014
France	26 616	29 593
Export	52 249	37 753
TOTAL	78 865	67 346

Secteurs	31/03/2015	31/03/2014
Serres horticoles	68 134	58 131
Autres produits	10 731	9 215
TOTAL	78 865	67 346



Note 14 - Engagements hors-bilan

Les engagements des sociétés du Groupe en matière de départ à la retraite s'élèvent au 31 mars 2015 à 372 K€. Ces engagements sont en partie couverts par les fonds versés sur un contrat souscrit auprès de la compagnie d'assurance QUATREM pour un montant de 172 K€ à cette même date.

Une promesse d'hypothèque a été émise pour garantir un emprunt de K€ 2.100 souscrit en 2006 pour financer une extension de l'usine. Le montant du capital restant dû au titre de cet emprunt s'établit à K€ 1.124 au 31 mars 2015.

Des nantissements d'équipements et outillages financés par emprunts ont été consentis à hauteur de K€ 2.350. Le montant du capital restant dû au titre de ces emprunts s'établit à K€ 830 au 31 mars 2015.

Une promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé a été émise pour garantir deux emprunts souscrits en 2008, d'un montant global de K€ 1.500, et destinés à financer une extension de bureau. Le montant du capital restant dû au 31 mars 2015 s'établit à K€ 1.016.

Un nantissement d'équipements financés par emprunt a été consenti en 2008 à hauteur de K€ 1.307. Le montant du capital restant dû au titre de ces emprunts s'établit à K€ 89 au 31 mars 2015.

Un contrat de prêt de K€ 1.900 a été signé le 25 mars 2011 par la filiale RICHEL Equipement afin de financer l'acquisition et la rénovation de bâtiments. Ce contrat est assorti à titre de garanties d'un cautionnement de RICHEL GROUP, et ce, pour le montant emprunté, augmenté des intérêts, commissions, frais accessoires. Au 31 mars 2015, le capital restant dû au titre de cet emprunt s'établit à K€ 1.519.

Note 15 - Information relatives aux Dirigeants et aux Transactions avec les entreprises liées

Le montant total des rémunérations brutes (brut SS) versées aux mandataires sociaux du Groupe sur la période s'élève à 418 K€.

Par ailleurs, les honoraires facturés au groupe par la société GREEN DEVELOPPEMENT correspondant principalement à des prestations en matière de gestion commerciale, administrative et marketing, se sont élevés à 380 K€.

Enfin, la SARL Provence 99 a facturé 370 K€ au titre de l'occupation de terrains et de constructions sur son site d'Eygalières (incluant notamment un auvent de stockage d'une superficie de 9.020 m²).

Note 16 - Informations complémentaires d'importance significative

A la suite de contrôles effectués chez des clients français pendant les travaux de montage de serres vendues par la société Richel Group, les autorités administratives ont relevé un certain nombre de dysfonctionnements dans les modalités d'intervention des sociétés tierces opérant sur ces chantiers.

Une information judiciaire a été ouverte afin de déterminer les responsabilités de Richel Group. L'instruction suit son cours. A ce stade et compte tenu des informations dont nous disposons, nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'incidence financière probable de cette affaire.

Les services de l'URSSAF ont diligenté un contrôle qui s'effectuera à compter du 23 juin 2015 et qui portera sur les années 2010 à 2014 étant précisé qu'en 2013 les services de l'URSSAF ont déjà procédé à un contrôle d'assiette sur les années 2010 à 2012 en excluant la situation de la sous-traitance du fait de l'action judiciaire précitée.

Dès lors, le contrôle à intervenir ne devrait porter, pour les années 2010 à 2012, que sur cette problématique juridique.

Au stade de l'avis de passage, nous ne pouvons évaluer aucun risque financier.



Comptes annuels

31/03/2015



Bilan



Bilan Actif

RICHEL GROUP

Période du 01/04/14 au 31/03/15

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/03/2015	Net (N-1) 31/03/2014
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	1 348 724	995 894	352 830	433 022
Fonds commercial	1 045 980		1 045 980	1 045 980
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 394 704	995 894	1 398 810	1 479 003
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 057 945	973 538	1 084 407	1 182 748
Constructions	8 906 802	5 121 996	3 784 806	4 183 062
Installations techniques, matériel et outillage industriel	13 219 873	9 326 889	3 892 984	4 573 657
Autres immobilisations corporelles	1 679 460	1 136 447	543 013	557 947
Immobilisations en cours	98 813		98 813	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	25 962 892	16 558 869	9 404 023	10 497 415
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 861 442		1 861 442	1 739 882
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	2 375		2 375	3 810
Autres immobilisations financières	119 243		119 243	209 353
TOTAL immobilisations financières :	1 983 060		1 983 060	1 953 045
ACTIF IMMOBILISÉ	30 340 656	17 554 763	12 785 893	13 929 462
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	65 026		65 026	212 210
Stocks d'en-cours de production de biens	1 689 522		1 689 522	1 370 913
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	1 297 139	212 587	1 084 552	1 128 931
Stocks de marchandises	3 102 330		3 102 330	3 190 512
TOTAL stocks et en-cours :	6 154 017	212 587	5 941 430	5 902 565
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	102 934		102 934	280 708
Créances clients et comptes rattachés	12 220 591	449 922	11 770 668	6 679 208
Autres créances	1 266 075		1 266 075	1 502 478
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	13 589 599	449 922	13 139 677	8 462 395
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	221 099	21 588	199 512	325 695
Disponibilités	9 942 836		9 942 836	8 333 097
Charges constatées d'avance	282 438		282 438	239 935
TOTAL disponibilités et divers :	10 446 373	21 588	10 424 785	8 898 726
ACTIF CIRCULANT	30 189 989	684 097	29 505 893	23 263 686
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	60 530 645	18 238 860	42 291 786	37 193 148

Bilan Passif

RICHEL GROUP

Période du 01/04/14 au 31/03/15

RUBRIQUES	Net (N) 31/03/2015	Net (N-1) 31/03/2014
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 1 713 365	1 713 365	1 713 365
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	131 130	131 130
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	201 400	201 400
Réserves statutaires ou contractuelles	7 761 770	7 761 770
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 577 874	1 577 874
Report à nouveau	(1 898 569)	631 158
Résultat de l'exercice	2 919 587	(2 529 727)
TOTAL situation nette :	12 406 557	9 486 970
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	12 406 557	9 486 970
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 320 985	1 014 963
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 320 985	1 014 963
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 510 333	4 310 804
Emprunts et dettes financières divers	3 335 245	160 297
TOTAL dettes financières :	6 845 578	4 471 101
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	8 817 021	6 904 881
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 215 598	12 067 595
Dettes fiscales et sociales	3 556 924	2 816 673
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	129 123	430 967
TOTAL dettes diverses :	12 901 644	15 315 234
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	28 564 244	26 691 216
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	42 291 786	37 193 148

Compte de Résultat



Compte de Résultat (Première Partie)

RICHEL GROUP

Période du 01/04/14 au 31/03/15

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/03/2015	Net (N-1) 31/03/2014
Ventes de marchandises	21 523 368	52 313 802	73 837 170	60 719 053
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffres d'affaires nets	21 523 368	52 313 802	73 837 170	60 719 053
Production stockée			290 069	580 443
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 067 911	726 540
Autres produits			1 201	166
PRODUITS D'EXPLOITATION			75 196 351	62 026 201
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			31 052 531	23 856 430
Variation de stock de marchandises			60 615	72 456
Achats de matières premières et autres approvisionnement			10 149 243	9 222 798
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]			147 184	90 120
Autres achats et charges externes			17 066 287	16 835 710
TOTAL charges externes :			58 475 861	50 077 514
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			839 526	833 779
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			7 094 617	6 023 087
Charges sociales			2 856 422	2 666 524
TOTAL charges de personnel :			9 951 039	8 689 611
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 576 891	1 692 443
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			412 472	252 547
Dotations aux provisions pour risques et charges			489 593	35 663
TOTAL dotations d'exploitation :			2 478 956	1 980 653
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			75 291	116 294
CHARGES D'EXPLOITATION			71 820 673	61 697 851
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			3 375 678	328 350

Compte de Résultat (Seconde Partie)

RICHEL GROUP

Période du 01/04/14 au 31/03/15

RUBRIQUES	Net (N) 31/03/2015	Net (N-1) 31/03/2014
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 375 678	328 350
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	15 000	42 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	87 949	324 948
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	152 317	4 854
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 833	13 048
	262 099	384 850
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	3 844	306 511
Intérêts et charges assimilées	139 230	129 721
Différences négatives de change	19 415	25 234
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	11 173	13 230
	173 662	474 696
RÉSULTAT FINANCIER	88 437	(89 846)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 464 115	238 504
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 745	181 862
Produits exceptionnels sur opérations en capital		5 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 288 767	106 477
	2 298 512	293 339
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	58 616	339 543
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 288 767	154 696
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	259 729	2 478 000
	2 607 112	2 972 239
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(308 600)	(2 678 900)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	44 170	
Impôts sur les bénéfices	191 757	89 331
TOTAL DES PRODUITS	77 756 961	62 704 390
TOTAL DES CHARGES	74 837 374	65 234 117
BÉNÉFICE OU PERTE	2 919 587	(2 529 727)

Annexe



RICHEL GROUP

La société RICHEL GROUP présente ses comptes annuels conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice social d'une durée de 12 mois fait apparaître un total bilan de 42 291 786 euros et un bénéfice net après impôt de 2 919 587 euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes.

1- LES FAITS MARQUANTS

- Les obligations Convertibles Ynerga ainsi que les intérêts échus (coupon 2013) et courus avaient fait l'objet d'une provision à hauteur de 100% de leur montant au 31 mars 2014 pour un montant de 2 288 767 euros dont 2 000 000 d'euros en principal.

Sur requête du 22 janvier 2014, la société Ynerga a été placée sous mandat Ad Hoc. Et par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de la Roche Sur Yon, la procédure a été commuée en Mandat de Conciliation le 4 juin 2014. La société Ynerga et ses créanciers ont signé un protocole de Conciliation le 3 juillet 2014, lequel a été homologué le 9 juillet 2014.

La société RICHEL GROUP s'est engagée dans le cadre de ce protocole de conciliation à céder l'ensemble de ses Créances sur Ynerga pour 1 euro avec clause de complètement de prix. Cette clause s'appliquera en cas de cession de contrôle d'Ynerga et sous condition de complet remboursement des principaux créanciers.

La cession de créance a été régularisée par acte sous seings privés du 16 juillet 2014, et une reprise de provision pour un montant de 2 288 767 euros a été enregistrée dans nos comptes sur le présent exercice en produits exceptionnels.

- En date du 5 Février 2015, l'Assemblée Générale a approuvé l'apport partiel d'actif de sa branche autonome et complète d'activité « Commerce, sous toutes ses formes, de toutes serres de production horticole, d'équipements de serres et d'abris de stockage exclusivement dans le cadre d'engagements incluant leur installation d'une part et la réalisation de prestations de toute nature associées à ces produits d'autre part » au profit de la Société RICHEL PROJETS dont elle est l'unique actionnaire.

Cette Opération s'est faite avec un effet rétroactif fiscal au 1er Janvier 2015.

RICHEL GROUP

2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).
Aucune immobilisation n'a fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

S'agissant du calcul des amortissements, les règles comptables CRC 2002-10 et CRC 2004-06 sont appliquées. La durée d'amortissement retenue est la durée prévisionnelle d'utilisation des biens, celle-ci étant déterminée par les services techniques compétents de l'entreprise.

En cas de vente probable à court terme d'éléments d'actifs, la valeur résiduelle est prise en compte dans le calcul de la base amortissable.

Les principales durées de vie fiscales retenues sont:

Immobilisations incorporelles :

- Brevets:	4 ans
- Logiciels:	1 an

Immobilisations corporelles :

- Constructions:	10 à 20 ans
- Agencements et aménagements des constructions:	5 à 20 ans
- Installations techniques:	10 ans
- Matériels et Outillages Industriels :	3 à 10 ans
- Matériel de transport:	2 à 6 ans
- Mobilier de Bureau:	5 à 10 ans
- Matériel Informatique:	2 à 10 ans

3- PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat et les frais d'acquisition correspondants. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Deux nouvelles filiales ont été créées au cours de cet exercice :

- La société RICHEL Projets au capital social de 110 000 € filiale à 100% de RICHEL GROUP qui a fait l'objet d'un Apport Partiel d'actif avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015, de toute la branche d'activité autonome relative aux projets montés « clés en main »
- La société RSDF INVERNADEROS au capital de 200 000 pesos Mexicain soit 12 K€, filiale mexicaine à 100% de RICHEL GROUP créée le 4 juillet 2014.

RICHEL GROUP

4- STOCKS :

Les stocks sont évalués comme suit:

- coût de revient hors frais de commercialisation pour les produits finis
- Coût moyen pondéré premières consommées et pour les matières premières et les en-cours de production
- Coût moyen pondéré pour les matières premières et marchandises

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Les intérêts sont exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée pour les références sur lesquelles il n'y a pas eu de mouvement durant l'exercice et qui ne font l'objet d'aucune réservation sur commande à venir ou en-cours.

Le taux de dépréciation est de 50% la première année, ce taux étant augmenté de 10% par année si la référence n'est pas mouvementée au cours des exercices suivants.

5- CREANCES :

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

L'ensemble des créances clients est couvert par une assurance-crédit.

6- TRESORERIE :

Le poste "Trésorerie" comprend uniquement des instruments financiers. Les SICAV monétaires ont toutes été liquidées.

Dans le cadre de l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 25 septembre 2009, la société RICHEL GROUP a mis en œuvre un programme de rachat d'actions. Un contrat de liquidité a ainsi été mis en place avec un prestataire de services d'investissements indépendant afin de favoriser la liquidité du titre et animer le cours de bourse.

Une attribution d'actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux du groupe prévue par l'Assemblée Générale du 13 janvier 2010 a été exercée sur l'exercice précédent: la société qui avait procédé à l'acquisition de 54 061 titres pour un montant de K€ 339 a distribué 24 663 titres pour une valeur de K€ 155.

Au 31 mars 2015, la société détient toujours 29 398 actions pour une valeur bilancielle de K€ 184.

7- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Les provisions pour risques et charges sont estimées conformément aux dispositions du règlement CRC n°2000-06 sur les passifs. Elles sont constituées des données connues de la société à la date d'arrêt des comptes pour faire face à des pertes ou charges nettement précisées que les événements rendent probables. Le montant des provisions pour risques et charges correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Le tableau 2056 décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

RICHEL GROUP**8- CONTRATS LONG TERME :**

Les contrats long terme ont été évalués selon la méthode dite de l'avancement.

Les travaux en-cours sur contrat à long terme sont évalués au coût de production direct, majoré des frais indirects de production s'y rattachant. Si cela s'avère nécessaire, des provisions sont constituées pour couvrir l'ensemble des pertes à terminaison possibles.

Le chiffre d'affaires et la marge sont constatés à l'avancement dès que l'on est en mesure d'apprécier le résultat avec suffisamment de précision. Le degré d'avancement s'apprécie alors au travers du ratio « Coût des travaux réalisés à la clôture de l'exercice sur le coût total prévisionnel ».

9- VALEURS MOBILIERES :

Les titres cotés ou non cotés sont comptabilisés au prix d'achat. Les dépréciations apparaissent éventuellement sur certains titres sont constatés sous forme de provision.

En Milliers d'euros	31/03/2015	31/03/2014
SICAV		113
Actions propres	221	230
TOTAL	221	343

10- ENGAGEMENTS DE RETRAITE :

Les engagements retraite ont été calculé selon les hypothèses suivantes :

La convention retenue :	Convention Collective de la métallurgie
Taux de rotation du personnel :	15% jusqu'à 60 ans
Taux d'actualisation :	2%
Augmentation annuelle des salaires :	2%
Date de départ prévue :	65 ans pour les Cadres et Non Cadres
Taux de charges sociales :	44%

Sur la base de ces hypothèses, la passif social de Richel Group s'élève au 31 mars 2015 à 304 K€

Un contrat IFC souscrit auprès de QUATREM couvre en partie cet engagement : les fonds disponibles sur ce contrat s'élèvent à 172 K€ au 31 mars 2015.

Le solde non couvert ne fait l'objet d'aucun retraitement de consolidation ni de provisions complémentaires dans les comptes consolidés arrêtés au 31 Mars 2015.

11- DISPONIBILITES ET OPERATIONS EN DEVISES :

Les liquidités disponibles ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances ou disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

RICHEL GROUP

12- INTEGRATION FISCALE :

La société RICHEL GROUP fait l'objet depuis le 1^{er} avril 2007 d'une intégration fiscale avec sa filiale la société Richel Equipement dont elle est actionnaire unique.

13- CREDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITE EMPLOI (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi correspondant aux rémunérations éligibles de l'année 2014 a été constaté au débit du compte 444000 pour un montant de K€ 148.

Par ailleurs, une estimation du crédit d'impôt compétitivité emploi au titre des rémunérations versées aux cours du premier trimestre 2015, a été comptabilisé au débit du compte 448700 – Etat Produits à recevoir pour un montant de K€ 39.

Conformément à la recommandation de l'autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au compte 649 – CICE qui vient en diminution des charges de personnel.

Le CICE généré au terme de l'exercice clos au 31 mars 2014 a été utilisé dans le cadre du renforcement de l'équipe support.

14- ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Une promesse d'hypothèque a été émise pour garantir un emprunt de K€ 2.100 souscrit en 2006 pour financer une extension de l'usine. Le montant du capital restant dû au titre de cet emprunt s'établit à K€ 1.124 au 31 mars 2015.

Des nantissements d'équipements et outillages financés par emprunts ont été consentis à hauteur de K€ 2.350. Le montant du capital restant dû au titre de ces emprunts s'établit à K€ 830 au 31 mars 2015.

Une promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé a été émise pour garantir deux emprunts souscrits en 2008, d'un montant global de K€ 1.500, et destinés à financer une extension de bureau. Le montant du capital restant dû au 31 mars 2015 s'établit à K€ 1.016.

Un nantissement d'équipements financés par emprunt a été consenti en 2008 à hauteur de K€ 1.307. Le montant du capital restant dû au titre de ces emprunts s'établit à K€ 89 au 31 mars 2015.

Un contrat de prêt de K€ 1.900 a été signé le 25 mars 2011 par la filiale RICHEL Equipement afin de financer l'acquisition et la rénovation de bâtiments. Ce contrat est assorti à titre de garanties d'un cautionnement de RICHEL GROUP, et ce, pour le montant emprunté, augmenté des intérêts, commissions, frais accessoires. Au 31 mars 2015, le capital restant dû au titre de cet emprunt s'établit à K€ 1.519.

15- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE

A la suite de contrôles effectués chez les clients français pendant les travaux de montage de serres vendues par la société RICHEL GROUP, les autorités administratives ont relevé un certain nombre de dysfonctionnements dans les modalités d'intervention des sociétés tierces opérant sur ces chantiers.

Une information judiciaire a été ouverte afin de déterminer les responsabilités de RICHEL GROUP. L'instruction suit son cours. A ce stade et compte tenu des informations dont nous disposons, nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'incidence financière probable de cette affaire.

RICHEL GROUP

Les services de l'URSSAF ont diligenté un contrôle qui s'effectuera à compter du 23 juin 2015 et qui portera sur les années 2010 à 2014. Il est tout de même précisé qu'en 2013 les services de l'URSSAF ont déjà procédé à un contrôle d'assiette sur les années 2010 à 2012 en excluant la situation de la sous-traitance du fait de l'action judiciaire précitée.

Dès lors, le contrôle à intervenir ne devrait porter, pour les années 2010 à 2012, que sur cette problématique juridique.

Au stade de l'avis de passage, nous ne pouvons évaluer aucun risque financier.

Immobilisations

RICHEL GROUP

Période du 01/04/14 au 31/03/15

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	2 367 027		27 677
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 367 027		27 677
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	2 057 945		
Constructions sur sol propre	7 006 459		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	1 866 525		33 817
Installations techniques et outillage industriel	13 104 776		143 426
Installations générales, agencements et divers	816 697		68 964
Matériel de transport	101 130		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	649 947		42 722
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			98 813
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	25 603 479		387 742
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	1 739 882		121 560
Autres titres immobilisés	2 000 000		
Prêts et autres immobilisations financières	213 163		10 507
TOTAL immobilisations financières :	3 953 045		132 067
TOTAL GÉNÉRAL	31 923 551		547 486

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			2 394 704	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			2 394 704	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			2 057 945	
Constructions sur sol propre			7 006 459	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			1 900 343	
Install. techn., matériel et out. industriels		28 329	13 219 873	
Inst. générales, agencements et divers			885 660	
Matériel de transport			101 130	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			692 669	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			98 813	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		28 329	25 962 892	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			1 861 442	
Autres titres immobilisés		2 000 000		
Prêts et autres immo. financières		102 052	121 618	
TOTAL immobilisations financières :		2 102 052	1 983 060	
TOTAL GÉNÉRAL		2 130 381	30 340 656	

Page 15

Amortissements

RICHEL GROUP

Période du 01/04/14 au 31/03/15

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	888 024	107 870		995 894
TOTAL immobilisations incorporelles :	888 024	107 870		995 894
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	875 197	98 341		973 538
Constructions sur sol propre	3 676 021	292 028		3 968 049
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	1 013 902	140 045		1 153 947
Installations techn. et outillage industriel	8 531 118	811 987	16 216	9 326 889
Inst. générales, agencements et divers	441 661	67 294		508 954
Matériel de transport	101 130			101 130
Mat. de bureau, informatique et mobil.	467 036	59 327		526 363
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	15 106 065	1 469 021	16 216	16 558 870
TOTAL GÉNÉRAL	15 994 089	1 576 891	16 216	17 554 763

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	107 870		
TOTAL immobilisations incorporelles :	107 870		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	98 341		
Constructions sur sol propre	292 028		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	140 045		
Installations techniques et outillage industriel	811 987		
Installations générales, agencements et divers	67 294		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	59 327		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	1 469 021		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	1 576 891		

État des Échéances des Créances et Dettes

RICHEL GROUP

Période du 01/04/14 au 31/03/15

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	2 375		2 375
Autres immobilisations financières	119 243		119 243
TOTAL de l'actif immobilisé :	121 618		121 618
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	1 222 433		1 222 433
Autres créances clients	11 101 092	11 101 092	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	123 999	123 999	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 782	4 782	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	356 696	356 696	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	13 253	13 253	
État - Divers			
Groupe et associés	215 607	215 607	
Débiteurs divers	551 739	551 739	
TOTAL de l'actif circulant :	13 589 600	12 367 167	1 222 433
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	282 438	282 438	
TOTAL GÉNÉRAL	13 993 656	12 649 605	1 344 050

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	3 510 333	685 663	2 024 868	799 802
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	9 215 598	9 215 598		
Personnel et comptes rattachés	1 555 678	1 555 678		
Sécurité sociale et autres organismes	1 206 003	1 206 003		
Impôts sur les bénéfices	93 174	93 174		
Taxe sur la valeur ajoutée	369 508	369 508		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	332 823	332 823		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	3 335 245	3 335 245		
Autres dettes	129 123	129 123		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	19 747 486	16 922 815	2 024 868	799 802

Provisions Inscrites au Bilan

RICHEL GROUP

Période du 01/04/14 au 31/03/15

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	1 014 963	749 322	443 300	1 320 985
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	1 014 963	749 322	443 300	1 320 985
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	2 000 000 196 748 443 102 306 511	212 587 199 885 3 844	2 000 000 196 748 194 721 288 767	212 587 449 922 21 588
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	2 946 361	416 316	2 680 236	684 097
TOTAL GÉNÉRAL	3 961 324	1 165 638	3 123 536	2 005 082

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

RICHEL GROUP

Période du 01/04/14 au 31/03/15

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Stocks revendus en l'état				
Marchandises	3 102 330	3 190 512		88 181
Approvisionnement				
Stocks approvisionnement				
Matières premières	65 026	212 210		147 184
Autres approvisionnements				
TOTAL I	3 167 357	3 402 722		235 365
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis	1 297 139	1 325 679		28 540
Produits résiduels				
TOTAL II	1 297 139	1 325 679		28 540
Production en cours				
Produits	1 689 522	1 370 913	318 609	
Travaux				
Études				
Prestations de services				
TOTAL III	1 689 522	1 370 913	318 609	
PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production)		II + III	318 609	28 540

Eléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

RICHEL GROUP

Période du 01/04/14 au 31/03/15

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations	1 361 442	500 000	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	1 424 636		
Autres créances	216 607		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	3 335 245		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	621 178		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Fonds Commercial

RICHEL GROUP

Période du 01/04/14 au 31/03/15

NATURE	Montant des éléments				Montant des dépréciations
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Globaux	
Fusion TECHNIMETAL			76 225	76 225	
Transmission Universelle SOLEVHA			969 755	969 755	

TOTAL			1 045 980	1 045 980	
--------------	--	--	------------------	------------------	--

RAPPEL : Fonds commercial				1 045 980	
---------------------------	--	--	--	-----------	--

Produits à Recevoir

RICHEL GROUP

Période du 01/04/14 au 31/03/15

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	1 226 564
Personnel	
Organismes sociaux	
État	13 253
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	23 520
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	23 062
TOTAL	1 286 399

Charges à Payer

RICHEL GROUP

Période du 01/04/14 au 31/03/15

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 529
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 478 534
Dettes fiscales et sociales	2 559 838
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	12 000
TOTAL	5 056 900

Charges et Produits Constatés d'Avance

RICHEL GROUP

Période du 01/04/14 au 31/03/15

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	282 438	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	282 438	

Composition du Capital Social

RICHEL GROUP

Période du 01/04/14 au 31/03/15

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	4283412	0,4
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	4283412	0,4

Accroissements et Allègements Dettes Futures d'Impôts

RICHEL GROUP

Période du 01/04/14 au 31/03/15

Taux prévisionnel d'imposition : 33,33

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	Montant
Accroissements Provisions réglementées : - amortissements dérogatoires - provisions pour hausse des prix - provisions pour fluctuation des cours Autres :	
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	
Allègements Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation : - pour congés payés - participation des salariés Autres : Organic Effort construction	 14 722 114 603 27 736
TOTAL DES ALLÈGEMENTS	157 061
Déficits reportables	1 383 530
Moins-values à long terme	

Effectif Moyen

RICHEL GROUP

Période du 01/04/14 au 31/03/15

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	64	
Agents de maîtrise et techniciens	13	
Employés	22	
Ouvriers	48	
TOTAL	147	

Identité des Sociétés Mères Consolidant les Comptes de la Société

Période du 01/04/14 au 31/03/15

RICHEL GROUP

DÉNOMINATION SOCIALE	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
RICHEL GROUP	SA	1 713 365	EYGALIERES

Liste des Filiales et Participations

RICHEL GROUP

Période du 01/04/14 au 31/03/15

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)			
RICHEL EQUIPEMENT	3 071 155	100	565 617
RICHEL PROJET	123 224	100	13 224
RICHEL USA	203 397	100	14 679
RSDF INVERNADEROS	5 024	100	(7 088)
2. participations (10 à 50% du capital détenu)			
ASRI	854 249	15	16 479
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. filiales non reprises en A:			
- françaises			
- étrangères			
2. participations non reprises en A:			
- françaises			
- étrangères			

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

RICHEL GROUP

Période du 01/04/14 au 31/03/15
Edition du 10/07/15

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
Produits exceptionnels s/ op. Gestion	9 745	771000
Reprises prov risques et charges except.	2 288 767	787500

TOTAL	2 298 512	
--------------	------------------	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
Charges except. sur opérat. gestion	32 647	671000
Amendes et pénalités fiscales	5 641	671200-671300
Charges sur exercices antérieures	20 328	672000
Valeur comptable nette / immob financières cédées	2 288 767	675600
Dot prov risques et charges	259 729	687500

TOTAL	2 607 112	
--------------	------------------	--

Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices

RICHEL GROUP

Période du 01/04/14 au 31/03/15
Edition du 10/07/15

EXERCICES	31/03/2015	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
NATURES DES INDICATIONS					
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	1 713 365	1 713 365	1 733 365	1 733 365	2 014 000
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	4283412	4283412	4333412	4333412	5035000
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	73 837 170	60 719 053	64 807 898	67 942 021	65 954 742
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 774 506	1 730 448	4 934 971	26 409 517	5 603 194
Impôts sur les bénéfices	191 757	89 331	1 137 855	1 632 440	570 607
Participation des salariés due au titre de l'exercice	44 170		249 325	295 895	196 389
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	2 919 587	(2 529 727)	2 926 271	21 735 745	4 283 298
Résultat distribué			1 349 106	23 916 743	1 596 673
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions		0,40	1,49	6,53	1,26
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0,68	-0,59	0,69	5,01	0,85
Dividende attribué à chaque action			0,32	5,60	0,32
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	147	154	151	151	147
Montant de la masse salariale de l'exercice	7 094 617	6 023 087	5 654 297	5 360 683	5 085 775
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	2 999 961	2 665 258	2 565 692	2 230 516	2 108 274



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
France

AD QUO

Le Mercure 26, rue Colonel DUMONT
38000 Grenoble

Richel Group S.A. (Ex-Richel Serres de France S.A.)

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2015
Richel Group S.A. (Ex-Richel Serres de France S.A.)
Quartier de la Gare - 13810 Eygalières
Ce rapport contient 32 pages
Référence : JE / S0 / PC



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
France

AD QUO

Le Mercure 26, rue Colonel DUMONT
38000 Grenoble

Richel Group S.A. (Ex-Richel Serres de France S.A.)

Siège social : Quartier de la Gare - 13810 Eygalières
Capital social : € 1 716 365

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Richel Group S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Les notes « Stocks et travaux en cours » et « Contrats à long terme » de l'annexe des comptes consolidés exposent notamment les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement des travaux et aux méthodes d'évaluation et de valorisation des stocks et en-cours de production.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

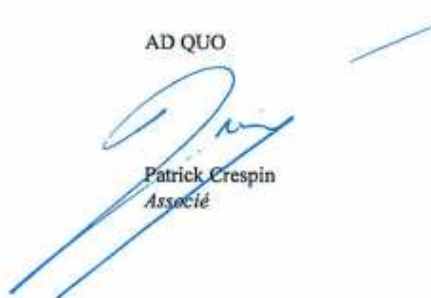
Marseille, le 2 juillet 2015

KPMG Audit Sud-Est

AD QUO


John Evans
Associé


Stéphane Orlando
Associé


Patrick Crespini
Associé



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
France

AD QUO

Le Mercurie 28, rue du colonel Dumont
38000 Grenoble

**Richel Group S.A. (ex-Richel Serres de
France S.A.)**

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos 31 mars 2015

Richel Group S.A. (ex-Richel Serres de France S.A.)
Quartier de la Gare - 13810 Eygalières

Ce rapport contient 6 pages

Référence : JE / SO / PC



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
France

AD QUO

Le Mercurie 26, rue du colonel Dument
38000 Grenoble

Richel Group S.A. (ex-Richel Serres de France S.A.)

Siège social : Quartier de la Gare - 13810 Eygalières
Capital social : €1 713 365

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos 31 mars 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Green Développement (ex Financière Richel)

▪ Convention d'Animation

• Nature et objet :

Cette convention a pour objet de mettre en œuvre et de régir les relations relatives aux stratégies de développement du groupe.

Elle a été approuvée par votre conseil d'administration en date du 16 décembre 2013.

• Modalités :

Cette convention ne fait pas l'objet de rémunération et n'a donc pas engendré de charge sur l'exercice.

▪ Convention de prestation de services

• Nature et objet :

Une convention de prestations de direction commerciale, de marketing stratégique et opérationnel et de recherche et développement a été conclue avec Green Développement.

Cette convention annule et remplace la convention de prestations de direction, de gestion, de contrôle, de coordination dans les domaines commerciaux, administratifs, financiers, comptables et informatiques en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2003.

Elle a été approuvée par votre conseil d'administration en date du 16 décembre 2013. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

• Modalités :

Au cours de l'exercice il a été comptabilisé une charge de € 380 000 hors taxes relative à cette prestation.

Avec Provence 99

▪ **Bail commercial relatif à un bâtiment à usage de stockage**

• *Nature et objet :*

Date de signature du bail : 22 décembre 2011

Objet du bail commercial : bâtiment à usage de stockage d'une surface de 9 020 m².

Durée : 12 ans.

• *Modalités :*

Loyer annuel initial : €. 265 000 hors TVA et hors charges.

Dépôt de garantie : 3 mois de loyer, soit €. 66 250 hors TVA.

Au 1^{er} trimestre 2015, le montant des loyers a été actualisé pour un montant de €. 69 266 hors taxes. La charge comptabilisée au titre de ce bail commercial pour l'exercice clos le 31 mars 2015 est de €. 270 953 hors taxes.

▪ **Bail commercial relatif à une maison à usage de réfectoire**

• *Nature et objet :*

Date de signature : 22 décembre 2011

Objet : maison et terrains attenants de 6 663 m², sis Quartier de la Gare, Eygalières.

Durée : 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2012

Destination : réfectoire, salle de détente pour le personnel ; stockage.

• *Modalités :*

Loyer annuel initial : €. 31 000 hors TVA

Dépôt de garantie : 3 mois de loyer, soit €. 7 750.

Au 1^{er} trimestre 2015, le montant des loyers a été actualisé pour un montant de €. 8 103 hors taxes. La charge comptabilisée au titre de ce bail commercial pour l'exercice clos le 31 mars 2015 est de €. 31 698 hors taxes.

▪ **Bail commercial relatif à une maison destinée au pôle logistique**

• *Nature et objet :*

Date de signature : 22 décembre 2011

Objet : maison, distincte de celle faisant l'objet du bail n°1, sis Quartier de la Gare, Eygalières.

Durée : 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2012

Destination : logistique

• *Modalités :*

Loyer annuel initial : €. 12 000 hors TVA

Dépôt de garantie : 3 mois de loyer, soit €. 3 000.

Le montant des loyers a été actualisé au premier trimestre 2015 pour un montant de €. 3 136 hors taxes. La charge comptabilisée au titre de ce bail commercial pour l'exercice clos le 31 mars 2015 est de €. 12 268 hors taxes.

▪ **Bail à construction**

• *Nature et objet :*

Actes notariés des 1^{er} et 15 décembre 1998.

Durée : 30 années, soit du 1^{er} décembre 1998 au 30 novembre 2028.

• *Modalités :*

Loyers annuels :

- €. 18 294 du 1^{er} décembre 1998 au 30 novembre 2006,
- puis €. 54 882 du 1^{er} décembre 2006 au 30 novembre 2028.

Révision triennale conformément aux articles L. 251-5 et R. 251-1 du code de la construction.

Le montant des loyers comptabilisés en charges de l'exercice clos le 31 mars 2015 est de €. 13 720 hors taxes.

Avec les actionnaires

Rémunération des comptes courants d'actionnaires

- *Nature et objet :*

La rémunération des sommes laissées en compte courant par les actionnaires est au taux égal au taux de déductibilité maximum admis par l'administration fiscale.

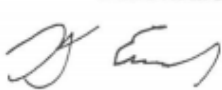
- *Modalités :*

Cette convention n'a pas été appliquée au cours de l'exercice. Les avances en compte courant n'ont pas fait l'objet d'une rémunération.

Les commissaires aux comptes

Marseille, le 2 juillet 2015

KPMG Audit Sud-Est


Jonh Evans
Associé


Stéphane Orlando
Associé

AD QUO


Patrick Crespín
Associé